



**FINANCES
PUBLIQUES**



CTR du 19 novembre 2020

Sécurité – Accueil

L'alliance CFDT-CFTC Finances publiques a évoqué aussi le contexte récent suite aux derniers actes terroristes aboutis ou avortés qui mérite une attention soutenue avec la mise en place de plans de prévention et de sécurité sur l'ensemble des sites où sont présents les personnels de la DGFIP.

Par ailleurs, les conditions d'accueil du public doivent impérativement respecter la consigne de prioriser la réception sur rendez-vous. Or, nous constatons que cette consigne n'est toujours pas appliquée dans certains services qui continuent d'accueillir un nombre conséquent d'usagers se déplaçant sans motif impérieux dans la période. Nous avons considéré que la DG devait sensibiliser les services sur ce sujet.

En réponse, le DGA a indiqué que toutes les mesures de sécurité avaient été prises en lien avec le niveau de Vigipirate et que les personnels devaient être rassurés sur ce point. Il a complété sa réponse en faisant référence aux textes récents permettant une anonymisation des personnels affectés sur des emplois en relation avec le public.

Concernant l'accueil, le discours a été plus ambigu car le DGA a indiqué que les usagers devaient pouvoir être accueillis car les services de la DGFIP, comme tous les services publics, doivent être ouverts en application des directives gouvernementales.

Enfin, l'alliance Cfdt-CFTC Finances publiques a tenu à alerter la DG sur la situation des personnels informaticiens de la DGFIP qui, malgré la situation sanitaire actuelle et les consignes de distanciation sociale, sont amenés à intervenir pour des audits sur le déploiement de la TOIP (téléphonie par internet) notamment.

En réponse, il nous a indiqué qu'un effort particulier avait été porté sur la mise en télétravail des informaticiens, à savoir les développeurs, mais que les missions devaient continuer à être assurées. Parmi ces missions, la rénovation de la téléphonie est une priorité de l'administration et ceci, afin de permettre à un maximum d'agents de télétravailler dans de bonnes conditions. La conclusion, qui ressort, est donc que le retard qu'a pris la DGFIP dans ses projets (la téléphonie ici) met potentiellement en danger des agents qui ne peuvent refuser d'assurer leurs missions sous peine de sanction !